



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2024/2872

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :

Permis d'urbanisme — ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ — ~~permis d'urbanisation~~ — ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ — ~~certificat d'urbanisme n°2.~~

La demandeuse est srl **GIULIA - LOUISE** demeurant **rue de Plainevaux 208 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **rue du Corbeau 55 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 4^{ème} division section C n° 124G260**

Le projet vise à "**régulariser la création d'un logement**" et présente les caractéristiques suivantes : **Écart au guide communal d'urbanisme (GCU au CC du 23 avril 2018) ;**

Article 54 : Le logement se situant dans les combles ne bénéficie pas d'une hauteur sous plafond suffisante.

Article 106 : le logement ne respecte pas les caractéristiques dudit Guide.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Angelo TROLIO (04.330.87.56)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **16 décembre 2024 au 8 janvier 2025 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 1^{er} décembre 2023)
(CDLD art. L1132-5)

Angelo TROLIO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 24 mars 2023)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOF
CINQUIÈME ÉCHEVIN